

PROPOSITIONS PRELIMINAIRES CONCERNANT LES AXES THEMATIQUES DU CSA

PROPOSAL L

Dialogue et assimilation des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

a) Promoteurs

OMS, FAO, Comité permanent de Nations Unies sur la nutrition et d'autres (à confirmer)

b) Produits associés à l'axe thématique proposé

L'axe de travail entend contribuer à l'objectif stratégique 1.1 (discussions inclusives) ainsi qu'à l'Objectif stratégique 3.1 : (conclusions des séances de suivi et d'examen)

c) Motifs ayant motivé l'inclusion de l'axe de travail proposé, à partir des critères de priorité et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme décrit à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'Evaluation du CSA

Le Comité a entamé un processus politique censé entraîner le développement de Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, soumises à approbation en octobre 2020. L'élaboration des Directives volontaires est éclairée par les conclusions et les données scientifiques fournies dans le Rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires. Les Directives volontaires visent à donner des orientations principalement destinées aux gouvernements, ainsi qu'à leurs partenaires et aux autres parties prenantes, sur les politiques, les investissements et les arrangements institutionnels appropriés nécessaires pour aborder les causes profondes de la malnutrition sous toutes ses formes. Elles aideront les pays à opérationnaliser les recommandations contenues dans le Cadre d'action de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN2), à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et de l'atteinte des objectifs de la Décennie d'action sur la nutrition (2016-2025) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le CSA fournit une plate-forme en faveur d'une plus grande cohérence des politiques ainsi qu'un espace pour le dialogue et la mise en commun des expériences entre les gouvernements et les autres parties prenantes sur les systèmes alimentaires et la nutrition. L'axe de travail proposé entend exploiter le pouvoir de rassemblement du CSA pour fournir une plate-forme permettant aux

membres du CSA de s'engager dans le dialogue relatif à la mise en œuvre des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition.

Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme de suivi du CSA, les Directives volontaires sont censées inclure des orientations concernant l'évaluation de leur assimilation et mise en œuvre. L'axe de travail proposé viendra donc aussi soutenir les actions visant à encourager l'assimilation et à réaliser un suivi et un examen de cette dernière, ainsi que la mise en commun des expériences et des meilleures pratiques sur l'utilisation et l'application de ce produit du CSA.

Compte tenu de l'attention que portent à ce sujet les résultats de la Deuxième conférence internationale sur la Nutrition (CIN2) et la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies sur la nutrition (2016-2025), ceci représente une prochaine étape essentielle que devra franchir le CSA pour poursuivre son rôle vital en appui à la Décennie sur la nutrition. L'Assemblée générale, dans sa résolution intitulée « Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) » (document A/72/L.63) a réitéré le rôle important que joue le CSA en soutien à la mise en œuvre de la Décennie sur la nutrition.

d) Définir les résultats attendus et décrire comment ils contribueront à atteindre les Objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel du CSA et les cibles pertinentes pour la SAN du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Un événement de haut niveau générera une visibilité autour de la nécessité de prendre des mesures sur les systèmes alimentaires et la nutrition en fournissant une plate-forme réunissant les gouvernements et un large éventail de parties prenantes pour discuter des implications politiques des DV, et de prendre des engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) volontaires pour mettre en œuvre les orientations politiques figurant dans les DV. Le résultat concret serait le nombre d'engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) volontaires pris, et ultérieurement, l'examen volontaire de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, l'événement de haut niveau fera naître une dynamique et favorisera le dialogue ainsi que le potentiel réseautage entre les parties prenantes autour des actions prioritaires.

En outre, cet axe de travail garantira le dialogue continu et le soutien mutuel entre les membres du CSA sur la transformation des systèmes alimentaires en appui aux régimes alimentaires sains et à l'amélioration de la nutrition.

e) Indiquer quelles activités potentielles pourraient être envisagées après l'adoption du produit politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application

Il est suggéré d'organiser un forum de haut niveau donnant l'opportunité de discuter et d'obtenir des engagements politiques de la part des gouvernements, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et des systèmes des Nations Unies pour la mise en œuvre des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Ceci aidera aussi à traduire les engagements pris à travers la Déclaration de Rome sur la nutrition en engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) axés sur l'action, dans le contexte des politiques liées aux systèmes alimentaires nationaux et à la nutrition, et en dialogue avec un large éventail de parties prenantes.

De plus, la diffusion, l'utilisation et l'application des directives volontaires seront activement poursuivies à travers l'organisation d'une session d'apprentissage et de mise en commun des enseignements et mettant à disposition la plate-forme pour un examen volontaire de la mise en œuvre des engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) volontaires. Ceci pourrait être débuté par un dialogue au niveau du CSA portant sur l'état de référence, dans les pays, de la mise en œuvre des politiques et actions abordées dans les Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, en lien avec la poursuite de la présentation et de la discussion des rapports d'avancement biennaux sur la mise en œuvre de la Décennie d'action.

f) Préciser le budget estimatif, les ressources humaines et le calendrier

2021-2022-2023

g) Spécifier si la préparation d'un rapport du HLPE est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé

//